



M'éliminer?

NON AU DPI

NON à cette chose inhumaine qu'est le diagnostic préimplantatoire!

1^{re} édition, mars 2015



DE QUOI EST-IL QUESTION ?

Cette modification de la constitution permettrait le test génétique sur l'embryon

Le Conseil fédéral et le parlement voudraient modifier la constitution: à l'avenir, on devrait avoir le droit de développer in vitro autant d'embryons que «nécessaire à la procréation médicalement assistée». C'est-à-dire autant qu'on veut! L'arrière-pensée est l'introduction du diagnostic préimplantatoire (DPI) sur laquelle nous voterons le 14 juin 2015.

Pour que le DPI puisse être introduit, il faut d'abord modifier la constitution. Car à ce jour, celle-ci interdit de développer hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon plus que le nombre d'ovules humains pouvant être immédiatement implantés. Mais le DPI en nécessite nettement plus, car il a pour but de les soumettre à un test génétique: tous ceux qui ne correspondent pas à la «norme» doivent être éliminés. Par exemple ceux qui sont atteints du syndrome de Down.

Fonctionnement du DPI:

On opère sur les embryons in vitro un prélèvement

de cellules que l'on soumet à un test génétique. Les «bons» embryons sont implantés dans l'utérus ou congelés; les «mauvais» sont détruits. Jusqu'à ce qu'un enfant sain vienne au monde, c'est en moyenne 40 (!) embryons qui sont détruits, congelés ou utilisés pour la recherche. En l'espace de peu d'années, des centaines de milliers d'embryons congelés seraient stockés dans les cliniques de fertilité en Suisse.

C'est pourquoi, le 14 juin 2015:

NON à un chèque en blanc pour le développement d'un nombre illimité d'embryons humains!

NON à la discrimination des handicapés!

Leur vie serait considérée comme «sans valeur».

NON à l'emballage trompeur dans la constitution!

La modification prévue a l'air anodin, mais vise l'introduction du DPI, qui est une chose inhumaine.



NON au DPI, cela veut dire:

- **NON à la sélection du patrimoine génétique** humain

- **NON à la congélation massive d'embryons**

- **NON aux études génétiques**

et par là même à l'élimination de tous les enfants atteints du syndrome de Down

- **NON à la discrimination des handicapés**

comme êtres de seconde classe dont la vie est «sans valeur»

Le DPI est une erreur: pour la première fois, on veut introduire une norme constitutionnelle dans le but de pouvoir éliminer des patients au lieu de les guérir. N'y a-t-il que ceux qui réussissent le «test de qualité» qui aient le droit de vivre?

Des chiffres et des faits: chaque année, en Suisse, plus de 6000 couples pourraient faire usage du DPI. Pour qu'un enfant sain vienne au monde, quatre cycles sont en moyenne nécessaires. Pour chaque cycle, on produirait 12 embryons. Plus de 60% des femmes qui recourent à un traitement de fertilité ont plus de 35 ans. C'est pour elles que le DPI entre tout particulièrement en ligne de compte. Si ne fût-ce que la moitié des couples en question demandait

le DPI, environ 144 000 embryons seraient produits (3000 x 4 x 12). Environ un tiers de ceux-ci mourrait lors du prélèvement de cellules; puis un autre tiers, n'ayant pas réussi le «test de qualité», serait détruit. Enfin, pris dans le dernier tiers, quelques-uns seraient implantés dans l'utérus, et ceux qui resteraient seraient congelés. Pour qu'1 enfant vienne au monde vivant, environ 40 autres seraient sacrifiés. Pour les cliniques de fertilité, le DPI représente une affaire de plusieurs millions. Chaque cycle intégrant le DPI coûte environ 5000 francs.



Un bac de congélation dans lequel des embryons humains sont conservés.



Voici les termes du chèque en blanc prévu dans la constitution

Article 119, al. 2, let. c.

À ce jour: «... ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains **pouvant être immédiatement implantés.**»

Prévu: «... ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains **nécessaire à la procréation médicalement assistée.**»

Arrière-pensée: On devrait avoir le droit de développer autant d'embryons qu'on voudra, et de les utiliser pour des tests génétiques et la recherche, ou de les congeler.



IMPRESSUM

NON au DPI | **Edition et Rédaction:** Comité «Stop au DPI», Case postale, 4142 Münchenstein | **Design:** GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | © **Image à la p. 2:** Keystone | **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti/ZH | **Publication trimestrielle** | **Abo:** CHF 10.- (gratuit pour les bienfaiteurs) | **Commande par téléphone:** 061 415 20 67 | **E-mail:** info@stop-au-dpi.ch | **Internet:** www.stop-au-dpi.ch

Merci de nous aider,
par un don, à remporter
la votation!



COMPTE POUR LES DONNS :

Comité «Stop au DPI»,
Case postale, 4142 Münchenstein
PC 70-71 72 73-6